



**Grand-Duché de Luxembourg**  
**Ministère d'Etat**

**Bulletin**  
**de**  
**documentation**

**7/1978**

**Service Information et Presse**  
**Luxembourg - 10, boulevard Roosevelt**

# Déclaration de Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, Ministre d'Etat, faite lors des débats budgétaires à la Chambre des Députés le 14 novembre 1978

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

Il n'entre pas dans mes intentions d'engager la discussion budgétaire à proprement parler de même que je n'entends point user ou abuser de la présente opportunité pour procéder à un examen détaillé de la situation de notre économie ou pour développer devant vous le bilan de la législature. Pour l'un, l'occasion se présentera lors de la discussion du budget de l'Economie Nationale et pour l'un comme pour l'autre, nous aurons l'occasion d'y revenir de façon détaillée lors du débat parlementaire en mars prochain sur la situation économique et sociale du pays.

Je me bornerai donc à quelques propos introductifs à l'exposé fouillé que vous développerez dans quelques instants Monsieur le Ministre des Finances.

Au moment où nous avons l'honneur de vous présenter le dernier budget de la présente législature, le cinquième de notre Gouvernement libéral-socialiste, je tiens à souligner d'emblée qu'il s'agit en même temps du quatrième budget de crise, l'année 1979 devenant la cinquième année de récession ou de stagnation sans qu'on ait le courage de dire que ce sera la dernière. En ce disant, j'aurai déjà annoncé quelles sont les préoccupations dominantes du Gouvernement en ce moment.

Vous savez pertinemment que la conjoncture internationale de laquelle notre pays reste tributaire plus que tout autre en raison de son économie voire de son industrie axée essentiellement sur la grande exportation, demeure toujours incertaine et ne permet pas de faire des prévisions trop optimistes pour le proche avenir. Tandis que certains pays industrialisés, comme les Etats-Unis d'Amérique, ont vu pendant le premier semestre de cette année augmenter la demande et la production, les pays de l'Europe occidentale ont connu une quasi stagnation de leur production industrielle, ce qui a entraîné, hélas, le maintien d'un taux de chômage très élevé. En vue de remédier à cet état de choses peu engageant, des décisions de relance économique ont été prises à l'échelle internationale et successivement au sommet de Brême, par les pays du Marché Commun, et ensuite à Bonn, par les grandes puissances industrialisées, ceci d'ailleurs en conformité avec les recommanda-

tions émises au sein des pays de l'OCDE dès le mois de juin. Tout en comptant sur l'effet multiplicateur des mesures appliquées dans les pays respectifs, les experts restent cependant prudents et n'envisagent guère pour 1979 une croissance économique qui pourrait dépasser les 3%.

Dans notre pays, l'évolution de la conjoncture est marquée au 1<sup>er</sup> semestre de cette année, par rapport à la période correspondante de l'année dernière, d'une certaine progression. Mais comme cette progression n'est due qu'à la lente remontée de la sidérurgie qui reste cependant toujours déficitaire alors qu'en même temps les autres industries chimiques, para-chimiques et transformatrices de métaux, ont reculé, l'optimisme voire les traites à tirer sur l'avenir ne me semblent pas de mise.

A en croire les propos tenus la semaine dernière par un économiste de renom mondial tel John Kenneth Galbraith, les pays européens avec leur haute intelligence technique et leur compétence dans des domaines de conception voire dans des domaines artistiques, devraient déjà depuis longtemps avoir dépassé les tâches simples du genre de fabriquer des ronds à béton ou de construire des bateaux. Pour lui la migration de la sidérurgie vers les pays asiatiques où la main d'œuvre est abondante, douée et bon marché, n'est que le plus récent en date mais certes pas le dernier exemple d'un phénomène déjà ancien comme le démontre l'exemple de l'industrie du textile.

Indépendamment du problème de restructuration et de rationalisation en sidérurgie où nous nous trouvons à mi-chemin du processus et en même temps au début d'une période cruciale voire déterminante que cependant nous abordons avec la confiance que nous puisons dans la détermination des trois parties intéressées, nous devons nous préoccuper maintenant de l'avenir de nos industries en général.

Nous redécouvrons, mais un peu tard, que nous vivons dans un « buyers' market » avec des surcapacités de production, un marché démographiquement limité, saturé au niveau des pays industriels, les énormes marchés potentiels du Tiers Monde regorgeant de clients n'étant pas à même de payer.

Parallèlement nous devons maintenant nous remémorer que le profit n'a pas encore été remplacé dans

notre société industrialisée comme moteur de l'économie. Ce mot à médiocre valeur et même honni parce que chargé d'affectivité, représente cependant d'après Jean Fourastié la rémunération de l'entrepreneur non salarié, mais c'est aussi le contrôle de l'efficacité de l'entreprise de production. A ces deux titres le terme regagne de la valeur.

Forcés de nous pencher à nouveau et sans préjudice aucun, sur ce problème, nous devons nous interroger sur les conditions de notre compétitivité nationale.

— Après avoir connu au cours des mois de vacances un taux d'inflation inférieur à 3%, nous enregistrons probablement à la fin de l'année, compte tenu des baisses exceptionnelles du 2<sup>e</sup> semestre de 1977, un taux d'inflation de l'ordre de 3,5%, c.-à-d. un taux qui fut notre objectif déjà l'année dernière et qui le restera aussi pour l'année 1979, taux qui nous assure ainsi une place de choix derrière la République Fédérale d'Allemagne certes, mais devant la Belgique et bien loin devant la France, pour ne citer que nos voisins immédiats.

— Par ailleurs, le Gouvernement est d'autant plus optimiste quant à nos chances de développement futur qu'il peut constater avec la plus vive satisfaction qu'une année de plus, et ce malgré toutes les difficultés et toutes les tentations voire sollicitations, la paix sociale aura été assurée dans notre pays.

— Troisième motif de satisfaction : sans avoir soumis à la Chambre un ambitieux plan de stabilisation, nous avons néanmoins réussi depuis 1975 à freiner dans la mesure du possible l'expansion de nos coûts de production et ce succès commence à devenir apparent. En effet, il ne sert à rien en ces heures de vérité de vouloir faire croire que la compétitivité, donc le nombre d'emplois dépend ou dépendrait d'un tas de facteurs mais non point des coûts salariaux. Ces coûts ont été et restent, en Luxembourg, parmi les plus élevés de la Communauté, leur croissance, à certains moments démesurée, a cependant été freinée depuis un peu plus de deux ans. Cette politique du refus de la démagogie, du refus de l'électoratisme outrancier devra être continuée dans l'intérêt du plein emploi.

Aussi, alors que le chômage qu'il y a 3 ans déjà je jugeais à juste titre, devenir endémique parce que dû en partie à des causes structurelles, atteint aujourd'hui dans certains pays de la Communauté jusqu'au décuple du nôtre, nous restons toujours seuls avec un taux inférieur à 1% de chômage. Un taux pareil équivaut pour presque tous les autres pays au plein emploi et reste pour eux un rêve voire un objectif pour l'an 2000. Encore me faut-il ajouter que d'après les experts de l'OCDE voire des critères macro-économiques, il ne saurait être sérieusement question d'utiliser le mot chômage pour définir un sous-emploi de 0,7 ou 0,8% aussi longtemps qu'à l'intérieur d'un même pays on est obligé de faire, par ailleurs, appel à la main d'œuvre étrangère jusqu'à concurrence de quelque 25%.

Voilà rapidement esquissée la toile de fond, sur laquelle apparaîtra le projet de budget pour l'année prochaine en tant qu'expression concrète de l'action gouvernementale.

Les objectifs généraux du projet de budget réservent la plus grande priorité à la sauvegarde du plein emploi et dans ce domaine nos efforts doivent contribuer essentiellement à réduire le chômage des jeunes. Nous espérons passer sans trop de dommages le seuil critique de cette deuxième année de classes démographiquement riches arrivant sur le marché du travail en période de crise. Nous vous soumettrons des dispositions pour doubler d'ici 1984, c.-à-d. d'ici la fin de la prochaine législature, le cap difficile des classes d'âge relativement fournies, je dis bien cap puisqu'après cette date fatidique, nous retomberons dans des classes de faible natalité. En effet, nous espérons pouvoir créer d'ici-là un nombre d'emplois nouveaux suffisant, c.-à-d. offrir suffisamment de postes de travail.

Il nous faudra cependant, en dehors du concours assuré de l'éducation nationale et de tous les formateurs concernés, en plus le concours des parents et surtout des intéressés eux-mêmes pour éviter que des aspirations ou orientations déplacées ne transforment un plein emploi possible en un chômage qu'on qualifierait de chômage de déplacement ou de déphasage entre offre et demande par manque de formation adéquate.

Un autre grand objectif prioritaire du Gouvernement — hors la poursuite de la lutte contre l'inflation — est la relance concertée de la croissance économique. D'après l'OCDE et la CEE, nous avons poursuivi exactement la politique qu'il fallait, la consommation ayant été soutenue dans la mesure où les revenus des salariés ont été maintenus voire même accrus.

Pour sortir de la crise et pour créer de nouveaux emplois, il faut entr'autres, compter sur les PME (petites et moyennes entreprises), sur le commerce et l'artisanat. En mobilisant les crédits nécessaires, en encourageant l'esprit d'initiative et en sollicitant l'imagination, on arrivera donc peut-être dans notre économie de service à faire réoccuper certains de ces créneaux vacants par où s'engouffrent les importations étrangères et on arrivera ainsi peut-être à créer de nouveaux emplois. Encore ne faut-il pas pour réaliser ce but dénigrer moralement et pénaliser financièrement l'entrepreneur voire le travailleur indépendant au point où on l'amènerait à abandonner ses responsabilités pour se transformer en demandeur d'emploi, en salarié.

Ces objectifs témoignent de la continuité indispensable dans nos efforts de combattre et de vaincre les effets néfastes de la crise, il n'en exclut pas moins la poursuite de l'œuvre de progrès social et le renforcement de l'aide au développement. Comment cette politique se traduira-t-elle dans les faits ? Dans la ligne droite des recommandations du Conseil des Communautés Européennes, les mesures de relance économique entraînent notamment la révision sélective du tarif des impôts, le renforcement des dotations de la Société de Crédit et d'Investissement, l'augmentation des aides au développement et la diversification de l'industrie, l'augmentation des dépenses en faveur de la modernisation des structures de production de l'agriculture, la création de nouvelles facilités d'exportation par l'augmentation des dotations de l'Office du Ducroire, le relèvement des subven-

tions pour bonifications d'intérêts sur les crédits à l'exportation, l'aide à la prospection commerciale à l'étranger. Ces mesures importantes de soutien seront complétées par un volume accru d'investissements publics.

En vue d'une plus juste répartition des revenus, un ensemble de mesures sélectives à caractère social ou familial a notamment pour objectif :

- de nouvelles dispositions dans l'intérêt de certaines catégories de la Fonction Publique (abstraction faite des négociations globales en cours avec les organisations les plus représentatives),
- la majoration des allocations familiales,
- l'introduction d'une allocation spéciale pour personnes gravement handicapées,
- l'augmentation des revenus annuels minimaux, garantis par le Fonds National de Solidarité,
- la réforme de l'assurance-pension des agriculteurs,
- la revalorisation des rentes-accidents agricoles,
- l'éducation différenciée des handicapés,
- l'intégration sociale des jeunes.

Conscient de la nécessité de préserver les excellents résultats obtenus en matière de lutte contre l'inflation dont j'ai fait état il y a quelques instants, le Gouvernement entend poursuivre activement son action, en veillant notamment à ce que le budget n'engendre aucune impulsion inflationniste. Il convient de souligner dans cette optique le financement des trois quarts des dépenses du budget extraordinaire par des excédents de recettes du budget ordinaire. Le solde à financer, relativement modeste par rapport au produit intérieur brut — 1,2% seulement — sera à couvrir par l'épargne privée et publique, en recourant tant au marché financier qu'aux réserves de l'Etat. Si notre pays peut se flatter de s'être aussi bien défendu contre l'inflation, ce n'est pas en dernier lieu grâce à la discipline budgétaire exemplaire que le Gouvernement s'est imposée en cette période difficile, en suivant strictement les principes de politique budgétaire pluriannuelle de son programme de législature.

Mon collègue, Monsieur le Ministre des Finances vous fera sous peu le point de notre situation financière qui reste fondamentalement saine, avec des réserves intactes en présence d'un endettement raisonnable, étant entendu que nous vivons essentiellement du produit de notre travail, c.-à-d. de l'impôt,

nos réserves étant comparativement ou relativement modestes.

J'ajouterai pour ma part, en me refusant d'avance à toute velléité de démagogie préélectorale, qu'il s'agit d'un budget sérieux, soucieux de ménager l'avenir économique et social du pays, non pas à court terme, mais bien au-delà du prochain exercice. Ce projet de budget est encore l'expression de la cohérence de l'équipe gouvernementale, qui n'a pas donné dans la facilité, mais a fait preuve du sens de responsabilité requis pour ne pas se laisser aller à faire, à des fins électorales, des dépenses inconsidérées et inopportunes. L'éventuelle peur de perdre des voix devra être remplacée par la volonté d'en gagner par le courage et la justesse des décisions.

Jusqu'à la fin de la présente législature, le Gouvernement aimerait voir accorder, en dehors des projets qui représentent un caractère plutôt technique, notamment un rang de priorité à l'évacuation de ceux qui ont pour objectif l'amélioration de la qualité de la vie du citoyen dans ses rapports avec la société, l'administration, la justice. Je citerai à titre d'illustration — en vrac — l'institution d'un Commissaire Général au contrôle de la gestion administrative de l'Etat et des Communes (Ombudsman), la réglementation de la procédure administrative non contentieuse, la protection de la vie privée, la réglementation de l'utilisation des données nominatives dans les traitements informatiques, l'indemnisation des victimes d'erreurs judiciaires, l'indemnisation en cas de détention préventive inopérante, l'indemnisation des victimes de dommages corporels résultant d'une infraction. J'y ajouterai deux projets très importants: l'aide au logement et la création d'un premier cycle intégré de l'enseignement postprimaire. Cette liste n'étant qu'exemplative, montre bien que le Gouvernement n'est pas resté inactif dans l'expectative d'un retournement hypothétique de la situation économique. La tâche qui vous attend en fin de parcours sera donc considérable et variée.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, puis-je exprimer le vœu que les discussions qui vont s'ouvrir permettent d'approfondir la nature véritable des problèmes avec lesquels notre pays est confronté, en vue de dégager les solutions les plus appropriées dans l'intérêt du bien commun, au service duquel nous avons tous l'honneur d'être engagés.



# Discours de Monsieur Jacques-F. Poos, Ministre des Finances, prononcé à la Chambre des Députés le 14 novembre 1978 lors des débats budgétaires

Avant d'aborder le fond du sujet, je voudrais exprimer mes compliments les plus chaleureux à l'honorable Monsieur Birtz, que la Commission des Finances et du Budget avait nommé rapporteur pour le présent budget, mais dont l'état de santé ne permet malheureusement pas de présenter le fruit de son travail à la Chambre des Députés.

En même temps que mes remerciements pour son rapport écrit très fouillé sur la politique budgétaire de la présente législature, je m'empresse d'exprimer à Monsieur Birtz mes souhaits de prompt rétablissement.

En outre je voudrais remercier l'honorable Monsieur Hildgen, que la Commission des Finances et du Budget a désigné pour suppléer son collègue dans des conditions difficiles, et qui présentera demain le rapport oral.

Mes remerciements vont également aux divers organismes consultatifs, dont les avis sont examinés par le Gouvernement avec le plus grand intérêt.

## Introduction

Le projet de budget de 1979 est le dernier de la législature. Personne n'empêchera donc qu'il soit examiné à la lumière de la prochaine échéance électorale.

Or, s'il y a un commentaire qui a fait l'unanimité de la presse, de l'opinion publique et des organes consultés, c'est la constatation que nous sommes en présence d'un budget responsable qui ne sacrifie pas à la facilité et à l'opportunisme les principes d'une saine gestion financière.

Ce fait marquant n'a évidemment pas surpris ceux qui ont compris à la fois le bien-fondé, la cohérence et la discipline de la philosophie et de la pratique budgétaires du présent Gouvernement définis dans la déclaration gouvernementale du 4 juillet 1974.

En revanche, il faut constater que le principal parti de l'opposition, pris à contrepied par les faits, a dû déchanter.

Voilà des années qu'il cherche vainement à accrédi-ter la thèse que les membres de l'actuel gouvernement, et en particulier les socialistes, dilapident les fonds publics si parcimonieusement gérés par le PCS depuis un demi siècle. Ce dernier parti, à côté de mérites indéniables, a également à son compte plusieurs années budgétaires folles, précisément en raison d'emballements électoraux. Nous comprenons donc la déception de l'opposition devant la non-répétition de tels faux-pas.

Non seulement il n'y aura pas d'année folle, mais encore la cohésion gouvernementale est sortie renforcée de cette épreuve.

Malgré les cris de Cassandra et les condamnations sans appel de la philosophie budgétaire, exprimés à cette même tribune il y a quatre ans au début de la présente législature, la solidité des finances publiques se trouve non seulement inébranlée, mais même renforcée.

Devant cette situation, l'opposition est désorientée et sans alternatives. Elle se présente au pays les mains vides. Aussi la principale critique du chef de file du PCS, à savoir que le présent budget ne serait pas un budget « programmatique », sonne-t-elle terriblement creux, ceci d'autant plus que les grandes options budgétaires retenues par le Gouvernement sont unanimement appuyées par les chambres professionnelles et par le Conseil d'Etat.

Il faut ajouter que des vellétés de surenchère démagogique en matière de politique familiale ne rehaussent pas la crédibilité d'un parti qui pendant des décennies a eu la responsabilité, à la fois, de la politique familiale, de la politique budgétaire et de la présidence du Gouvernement dans notre pays.

Bref les prises de position à ce jour de l'opposition et en particulier le manque de crédibilité de leurs critiques et l'absence complète de solutions alternatives ou de contre-budget me permettent d'entamer les présents débats parlementaires dans un esprit de sérénité.

Le Gouvernement, pour sa part, continue par le truchement du projet de budget de 1979 ses efforts des années antérieures pour unir les forces vives de la nation — en tête desquelles se trouve naturellement Votre Chambre — sur une stratégie commune de lutte contre le chômage et pour la croissance économique et l'amélioration du niveau de vie de notre population.

Tant pis pour l'opposition si ce programme ne lui paraît pas suffisamment « programmatique » pour notre pays !

## La situation économique

Le Président du Gouvernement, Ministre de l'Economie Nationale, a esquissé la toile de fond économique sur laquelle s'inscrit le projet de budget 1979. Pour ma part, je peux donc être bref sur ce chapitre en me limitant à quelques considérations complémentaires.

Tout d'abord on peut constater que l'ambiance générale prévalant à l'assemblée annuelle du Fonds Monétaire International et de la Banque Mondiale, qui s'est tenue à Washington fin septembre dernier, a été caractérisée par un optimisme modéré, ceci après plusieurs années d'ambiance maussade. L'expérience des dernières années a montré que les écono-

mies des pays membres du FMI ont retrouvé un certain équilibre — certes encore fragile —, après le choc du début des années 1970 à la suite de la disrup-tion du système monétaire international et de la hausse spectaculaire du prix du pétrole.

En deuxième lieu, on constate que la stratégie européenne de relance concertée, arrêtée notamment au sommet de Brème en juillet dernier, est sur le point de porter ses fruits, notamment en ce qui concerne la croissance économique des Neuf. Même si l'objectif de 4,5% ne sera probablement pas encore atteint au cours des 12 prochains mois, il y a une reprise de l'activité économique, ceci en particulier chez notre partenaire allemand. Le Gouvernement luxembourgeois souscrit à cet égard à l'analyse récente de la situation économique par la Commission qui considère la croissance comme une condition préalable à la restructuration économique.

### Le système monétaire européen

Dans le contexte de l'assainissement de l'économie européenne, les efforts communautaires en vue de la mise sur pied d'un système monétaire européen sont également d'une importance particulière.

La position du Gouvernement luxembourgeois à cet égard peut être résumée comme suit :

- 1) La mise sur pied d'un système monétaire cohérent et stable constitue une étape importante vers l'union économique et monétaire européenne. Cette opération doit toutefois être complétée et épaulée par des mesures de renforcement de la coordination des politiques économiques des divers pays membres.
- 2) Le nouveau système monétaire européen devra permettre à toutes les monnaies des pays membres de la Communauté d'y participer de façon durable. Par ailleurs, les pays européens non membres devront pouvoir être associés au nouveau système afin d'élargir la zone de stabilité monétaire en Europe.
- 3) Le nouveau système, qui sera basé sur l'ECU et qui devra comporter une discipline analogue à celle du « serpent » actuel, devra jumeler pour autant que possible les avantages respectifs du système des parités et du système du panier.
- 4) Le système devra être crédible vis-à-vis des opérateurs sur le marché des changes. Il le sera seulement, si
  - a) sur le plan des moyens d'intervention à la disposition des banques centrales il sera suffisamment « musclé » en termes de facilités de crédit;
  - b) si son fonctionnement est clair et univoque et permet de faire les ajustements inévitables dans des conditions satisfaisantes.
- 5) Etant donné toutefois que des accidents de parcours d'ordre politique ou économique peuvent surgir, il faut que, sur le plan technique ni des ajustements, ni même l'absence temporaire d'un pays puissent avoir un impact dirimant sur le fonctionnement du système.
- 6) Pendant la période transitoire et de rodage, il faudra que le nouveau système soit compatible avec le mécanisme du « serpent ».

7) En ce qui concerne le futur Fonds Monétaire Européen, le Luxembourg a confirmé son intention d'y participer par un quota propre, analogue à sa participation à des institutions financières internationales comme la BEI et le FMI.

8) Conformément aux décisions et arrangements communautaires antérieurs et notamment à la décision du Conseil de 1973 sur le siège du FECOM, le Luxembourg est prêt à accueillir dans les meilleures conditions les services administratifs dont la création découlera de la mise en vigueur du nouveau système monétaire européen.

Si j'ai tenu à clarifier, de façon assez exhaustive, dans cette partie introductive, la position du Gouvernement luxembourgeois face à des initiatives communautaires, c'est que j'estime qu'elles sont très importantes pour notre avenir économique. C'est d'ailleurs dans cette optique que mon Département a élaboré également un projet de loi sur le statut monétaire du Grand-Duché, projet qui est actuellement sous examen devant le Conseil d'Etat et dont je souhaite le vote par votre Assemblée dans les meilleurs délais.

### Confirmation des hypothèses de base

Le contexte économique international tel que je viens de l'esquisser très brièvement confirme les vues d'optimisme modéré quant aux perspectives de l'économie luxembourgeoise qui sont à la base du projet de budget pour 1979.

S'il est donc permis de tabler sur une certaine réanimation de notre activité économique, il serait toutefois dangereux de méconnaître les risques de rechute qui persistent tant sur le marché européen et international de l'acier que dans le domaine de l'inflation chez nos principaux partenaires économiques.

Quant aux hypothèses chiffrées en termes de croissance du PIB, je pense qu'il sera utile d'attendre les chiffres révisés du STATEC qui tiendront mieux compte de l'apport économique de notre place financière internationale avant d'approfondir cette question.

En résumé, tant le contexte politique interne caractérisé par l'absence d'alternatives de la part de l'opposition que le contexte économique international de l'automne 1978, caractérisé par un optimisme modéré confirment le Gouvernement dans ses options budgétaires prises en été.

Comme pour les années passées, le tome I du projet de budget et la note de présentation du 5 septembre contiennent toutes les informations techniques souhaitables. En outre, le rapport écrit de mon Département retrace l'activité et les projets des diverses administrations dépendant du Ministère des Finances.

Dans ces conditions je me limiterai dans mon présent exposé à quelques thèmes centraux, tels qu'ils sont apparus à travers les divers avis des chambres professionnelles et du Conseil d'Etat.

### La politique budgétaire

Dans les conclusions de son avis sur le projet de budget, le Conseil d'Etat « reconnaît que celui-ci est empreint d'un réalisme assez prudent dans l'évalua-

tion des recettes et des dépenses et se caractérise par la volonté de limiter les dépenses permanentes dans la mesure du possible. En un mot (dit le Conseil d'Etat), il peut être qualifié de raisonnable ». La Commission des finances et du budget de votre Chambre complète et précise ce jugement en soulignant que « le projet de budget pour 1979 est un projet de budget foncièrement responsable tant dans ses moyens que quant à ses fins ».

Si ces deux appréciations me dispensent de m'étendre longuement sur les différents aspects de notre politique budgétaire, il m'importe toutefois de prendre position au sujet de deux critiques qui ont été formulées dans les avis des organes consultatifs.

D'abord, tout en déclarant ne pas vouloir mettre directement en cause les fondements mêmes de la politique budgétaire — dont le bien-fondé n'est d'ailleurs plus mis en doute par personne —, la Chambre de Commerce opine que la politique budgétaire pluri-annuelle de l'actuel Gouvernement aurait seulement « l'apparence d'une approche scientifique ». Cette politique, qui tend à ajuster la progression des dépenses sur le développement prévisionnel et pluri-annuel des recettes publiques, ne serait pas nécessairement la meilleure, car « dans une vue plus volontariste des choses, on devrait régler plutôt la ponction fiscale en fonction des besoins préalablement mis dans un ordre de priorité ».

Or, les besoins étant par définition illimités et chaque groupement professionnel considérant ses propres revendications comme prioritaires, cette approche, dite concrète, aurait abouti à une évolution bien plus dynamique des dépenses publiques que celle que nous avons connue entre 1974 et 1979, évolution que la Chambre de Commerce trouve déjà « très rapide ».

Simultanément avec la critique que je viens de résumer, la Chambre de Commerce présente dans la suite de son avis au nom de ses ressortissants un catalogue bien garni de revendications. La réalisation de la multitude des mesures revendiquées, toutes prioritaires, entraînerait sans doute des déchets de recettes et des suppléments de dépenses se chiffrant par centaines de millions, voire par milliards. Bref, si le Gouvernement avait incorporé toutes ces mesures dans le projet de budget pour 1979, ce n'est pas un allègement sélectif de la charge fiscale qu'il aurait proposé pour l'année prochaine, mais un alourdissement général.

En attendant des contrepropositions sensiblement plus réalistes, le Gouvernement croit que sa politique budgétaire, qui ne méconnaît pas les limites des charges publiques et de la pression fiscale, peut seule être considérée comme « raisonnable » et « responsable ». En effet, cette politique tend à définir une enveloppe budgétaire en fonction des possibilités de développement à moyen terme des ressources économiques du pays et à fixer à l'intérieur de cette enveloppe les priorités correspondant au train de vie normal de l'Etat, quitte à ajouter, le cas échéant, à ce plafond une rallonge pour certaines dépenses à caractère conjoncturel. Ces dernières sont financées par un recours à la réserve budgétaire constituée à cette fin. Point n'est d'ailleurs besoin de répéter à cet endroit que les

faits ont amplement confirmé le bien-fondé de la philosophie budgétaire de l'actuel Gouvernement.

### Les prévisions de recettes

D'autre part, la plupart des organismes consultatifs ont mis en évidence l'effort de la véracité dont témoignent les évaluations des recettes et des dépenses de l'actuel Gouvernement et qui contraste avec les sousévaluations systématiques des exercices 1970-1974. Le Conseil d'Etat reconnaît à son tour que « les incertitudes qui ont caractérisé la situation économique et financière au cours des dernières années ont rendu malaisées des prévisions plus concises ». Et la Haute Corporation ajoute : « Les variations enregistrées n'affectent pas l'intention méritoire du Gouvernement d'avoir voulu atteindre plus de précision dans les prévisions budgétaires ».

Quant aux estimations des recettes pour 1979, le Conseil d'Etat estime en outre que « le Gouvernement s'est attaché à concilier le souci du réalisme avec une prudence qui, pour l'une ou l'autre catégorie de recettes, peut par certains être jugée comme étant trop précautionneuse, mais qui s'explique eu égard à l'incertitude et à la précarité de la situation économique et financière ». Plusieurs chambres professionnelles, notamment la Chambre de travail et la Chambre des employés privés, tout en pensant à leur tour que « le Gouvernement actuel a choisi la voie des estimations prudentes, mais approchant assez bien la réalité », sont cependant d'avis que les prévisions de recettes pour 1979 contiennent certaines réserves de sous-évaluation.

Comme pour les budgets précédents, le Gouvernement procédera, sur la base des résultats attendus pour l'année en cours et compte tenu des perspectives pour l'année à venir, à une réévaluation des principales recettes fiscales et proposera le cas échéant les ajustements nécessaires dans le cadre des amendements gouvernementaux. A en juger d'après les données actuellement disponibles, ces ajustements devraient porter essentiellement sur le rendement de l'impôt sur le revenu des collectivités, dont le produit pourrait dépasser en 1978 les estimations provisoires avancées au milieu de l'année.

### La situation financière

Quant à la situation financière, les avis concernant le projet de budget sont unanimes à confirmer que, malgré la crise économique, celle-ci reste fondamentalement saine. Si la plupart des commentateurs attribuent cette situation expressément à la circonspection dont l'actuel Gouvernement a fait preuve dans la conduite de la politique budgétaire, la Chambre de Commerce affirme toutefois qu'elle est due à « un concours plutôt heureux de circonstances ».

Or, ce n'est pas seulement l'évolution de l'impôt sur les collectivités qui explique à lui seul la bonne situation financière du pays, laquelle suscite d'ailleurs bien des envies. Ce résultat remarquable est en outre attribuable au strict respect d'une discipline budgétaire tant au moment de l'élaboration que pendant l'exécution des budgets. En tout cas, la situation financière de l'Etat serait toute différente de ce qu'elle est, si le Gouvernement avait suivi les recettes



de politique budgétaire préconisées par la Chambre de commerce.

Quoi qu'il en soit, dans son rapport écrit sur le projet de budget, la Commission des finances et du budget de votre Chambre a fourni une vue saisissante de la situation financière, telle qu'elle se reflète dans la réserve budgétaire, dans les avoirs des divers fonds spéciaux et dans l'évolution de la dette publique. Permettez-moi de rappeler ici :

- qu'entre 1974 et 1977, la réserve budgétaire a été plus que doublée, en passant de quelque 3 milliards à plus de 6 milliards;
- que malgré un volume important et croissant d'investissements publics, les fonds spéciaux disposeront encore à la clôture du prochain exercice d'avoirs considérables, qui peuvent être évalués à 1,3 milliard pour les fonds d'investissements publics et à plus de 3 milliards pour l'ensemble des fonds spéciaux;
- qu'à la fin de 1977 la dette à long terme, qui tire son origine du financement du budget, ne s'est élevée qu'à 9,2 milliards (contre 8,8 milliards à la fin de 1974), soit à 22% seulement du total des dépenses prévues au budget de 1979, et que l'appel modéré à l'emprunt, tant en 1978 qu'en 1979, aura pour effet de stabiliser la dette à long terme à ce niveau modique jusqu'à la fin de 1979.

Cette situation, que d'aucuns préféreraient passer sous silence, a inspiré à la Commission des Finances et du Budget de Votre Chambre les conclusions suivantes auxquelles devrait pouvoir souscrire tout commentateur objectif : « Une gestion prudente des finances publiques... permettra au Gouvernement de laisser à la fin de l'exercice 1979 une situation générale des finances publiques foncièrement saine... »

Les chiffres que je viens de citer démontrent en outre radicalement et définitivement la contre-vérité colportée inlassablement par le PCS que l'actuel gouvernement n'aurait réalisé sa politique que grâce aux milliards hérités du gouvernement Werner.

### **Le problème de la dette à terme non défini**

Comme le soulignent presque tous les avis concernant le projet de budget, le tableau que je viens d'esquisser n'est troublé que par une seule ombre, à savoir par l'évolution rapide de la dette à terme non défini, qui représente la contrepartie des contributions en capital que l'Etat doit fournir, en vertu de sa garantie, aux régimes de pension contributifs par la constitution des capitaux de couverture.

A la suite d'une question posée par la Commission des Finances et du Budget, le Ministre de la Sécurité sociale a adressé à ce sujet à la Chambre une réponse qui explique en détail les causes de la croissance accélérée de cette dette pendant les dernières années. A cette réponse, le Ministre de la Sécurité sociale a joint un extrait d'un avant-projet de loi élaboré par son département, lequel s'inspire largement des propositions émises par le Conseil économique et social dans son avis du 5 juillet 1977 sur la réforme de l'assurance-pension.

L'envergure des modifications à apporter à la législation actuelle et l'importance considérable des

moyens budgétaires à mettre en œuvre en cas de réalisation des propositions du Conseil économique et social font de la réforme de nos régimes de pension l'œuvre législative la plus considérable de notre génération. Toutes les instances politiques devraient dès à présent prendre leurs responsabilités afin que ce problème puisse trouver une solution valable et durable.

### **Le projet de budget, instrument de la politique économique**

En ce qui concerne les objectifs de la politique économique visés par le projet de budget pour 1979, le Gouvernement reste d'avis que la meilleure sauvegarde de l'emploi — première priorité de la politique gouvernementale — est constituée par la relance de l'activité économique par le biais du développement du potentiel productif des entreprises et la lutte contre l'inflation.

Les moyens mis en œuvre en vue du développement de notre appareil de production comportent essentiellement trois volets : la modernisation de l'appareil productif existant, la stimulation de nos exportations, la prospection industrielle.

Ces moyens ne sont pas nouveaux, le Gouvernement n'ayant pas attendu le projet de budget pour 1979 afin de définir sa politique industrielle. Mais ils sont renforcés d'une manière incisive et témoignent de la volonté du Gouvernement de se donner les moyens de sa politique.

Pour ce qui concerne la modernisation et la diversification de notre industrie, le projet de budget des dépenses ordinaires et extraordinaires émerge des crédits d'un montant total de 260 millions de F à titre d'aides, directes et indirectes, pour le développement et la diversification de l'industrie.

Vous constaterez également que la plupart de ces moyens d'intervention à mettre en œuvre pour favoriser l'implantation d'industries nouvelles sont couverts par des crédits budgétaires non limitatifs. Ceci me permet d'affirmer qu'aucun projet d'investissement utile à notre emploi ne trébuchera par suite d'une insuffisance éventuelle de moyens budgétaires !

Enfin, en ce qui concerne plus particulièrement l'aide de l'Etat au secteur sidérurgique, je rappellerai que le Gouvernement s'est déclaré prêt, aux termes de l'accord tripartite du 3 août dernier, à faire bénéficier les investissements sidérurgiques effectués par la DAC d'une aide au titre de la loi-cadre de 1973 sur l'expansion économique et à présenter au législateur un projet de loi tendant à faire bénéficier les investissements sidérurgiques financés par les crédits CECA de la garantie de l'Etat.

### **L'activité de la S.N.C.I.**

Ces efforts sont complétés et renforcés par l'activité de la Société Nationale de Crédit et d'Investissement. Celle-ci verra ses fonds propres augmenter par de nouvelles dotations mises en compte « hors plafond » et s'élevant au total à 765 millions (contre 200 millions au budget voté pour 1978).

Mais d'ores et déjà on peut affirmer que, malgré sa création toute récente et une période de rodage inévitable, la S.N.C.I. a fourni une contribution significative au développement de notre économie.



Au cours des dix premiers mois de 1978 elle a octroyé 103 crédits d'équipement pour un montant total de 220 millions, permettant ainsi la création de 278 nouveaux emplois. Ainsi la preuve est faite de la justesse de la conception du Gouvernement suivant laquelle une politique de maintien de l'emploi ne doit pas passer forcément ou uniquement par des aides à l'investissement accordées à des entreprises de dimension internationale, mais également à de petites ou moyennes entreprises qui ont montré souvent, en ces temps de crise, un esprit d'initiative et une volonté d'adaptation étonnants.

Quant à la répartition par branches de cette catégorie de crédits, l'industrie a bénéficié de 106 millions, l'artisanat de 70 millions, l'hôtellerie de 19 millions et le commerce de 25 millions.

Je voudrais également saisir l'occasion qui m'est ainsi offerte, pour rappeler à ceux qui, depuis qu'ils sont passés à l'opposition, se sont découverts une vocation de défenseurs des classes moyennes, que le commerce et la restauration ne peuvent bénéficier de ces crédits à taux réduit que depuis 1977, c'est-à-dire à l'initiative du Gouvernement actuel, alors que le système des crédits d'équipement existe depuis plus de trente ans !

La S.N.C.I. a par ailleurs contribué à la restructuration financière de l'industrie du tabac par le biais d'un prêt à moyen terme, ce qui a permis la sauvegarde de toutes les unités de production existantes et des emplois qui en dépendent.

### Le soutien des exportations

Dans le domaine des crédits à l'exportation des progrès très sensibles ont été faits, notamment pour ce qui concerne l'exportation de biens d'équipement luxembourgeois vers le Moyen-Orient et les pays de l'Europe de l'Est où des débouchés assez intéressants semblent s'offrir à certaines branches de notre économie.

La S.N.C.I. a également pris une part active, de concert avec les entreprises luxembourgeoises orientées vers l'exportation, à la création de la société Lux Development qui a pour objet la promotion de la présence luxembourgeoise sur les marchés étrangers.

Le rôle que jouent les exportations dans notre économie est suffisamment connu pour que je puisse me dispenser d'y insister. L'importance que leur accorde le Gouvernement apparaît notamment dans l'accentuation des mesures prises en faveur de leur stimulation, ceci en dehors des crédits à un taux de faveur accordés directement par la S.N.C.I.

Ainsi, une dernière tranche de 50 millions est prévue aux fins de l'augmentation à 400 millions de la dotation de l'Office du Ducroire. Conjuguée aux autres moyens dont dispose l'Office, elle permettra à celui-ci de couvrir des exportations de l'ordre de 4 milliards. Dans l'espace d'une législature, les ressources de cet instrument essentiel pour nos exportateurs ont donc plus que décuplé.

Dans ce même contexte, les crédits prévus à titre de bonifications d'intérêt sur les crédits à l'exportation au profit d'entreprises luxembourgeoises exportatrices de biens d'équipement sont relevés de 6 millions en 1978 à 41 millions pour 1979.

Enfin, un crédit substantiel est inscrit au budget du Ministère des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur en faveur de la prospection commerciale d'entreprises luxembourgeoises à l'étranger.

Pour ce qui concerne le secteur agricole, le projet de budget prévoit un crédit de 465 millions au titre de l'alimentation du Fonds d'orientation économique et sociale pour l'agriculture, en vue de la modernisation de ses structures de production.

### Les investissements publics

Ces efforts particulièrement importants dans le domaine de l'aide à l'investissement et à l'exportation sont complétés, dans le cadre de la stimulation concertée de la croissance économique, par le volume très fortement accru des investissements publics. Ces investissements, qui augmenteront de plus de 15% entre 1978 et 1979, ont pour objectif à la fois de compléter l'infrastructure et l'équipement du pays et d'assurer un niveau d'activité minimum au secteur de la construction.

Enfin, pour ce qui concerne le secteur tertiaire, le Gouvernement s'était engagé, dans le cadre du plan d'action pour le maintien de la croissance économique et du plein emploi, élaboré sur la base des résultats de la conférence tripartite, à prendre des mesures immédiates adoptant l'environnement fiscal des banques « aux besoins spécifiques d'une place financière internationale ».

Ces mesures, contenus dans le projet de loi N° 2160 modifiant certaines dispositions de l'impôt sur le revenu, de l'impôt de fonctionnement des sociétés de participations financières et du droit de timbre permettront l'expansion du secteur bancaire, qui occupe actuellement 4,4% de notre population active, ce qui aura un effet d'entraînement certain sur de nombreuses autres activités du secteur tertiaire.

### La lutte contre l'inflation

Le deuxième volet, outre le développement du potentiel productif des entreprises, de sa politique de maintien du plein emploi par la relance de l'activité économique, est constitué par la lutte contre l'inflation.

A cet égard les chiffres sont éloquentes. En effet, le taux d'inflation de notre économie est passé d'un rythme intra-annuel de plus de 10% lors de la passation des pouvoirs en juillet 1974 à un peu plus de 3% à l'heure actuelle. Comme le note une chambre professionnelle, « cette situation fait ranger notre pays parmi les pays à faible taux d'inflation et nous donne un argument supplémentaire à l'égard d'investisseurs potentiels étrangers ».

Le projet de budget pour 1979 contribuera à consolider le résultat acquis à la fois par son taux de progression modéré et son mode de financement.

Rappelons, en effet, que plus de 75% du total des dépenses extraordinaires sont financés par des excédents de recettes ordinaires, c'est-à-dire au moyen de l'épargne de l'Etat, que le solde restant à financer se situe à un niveau modeste par rapport au PIB et ne représente que 1,2% de cet agrégat, que la couverture du solde budgétaire est financée par l'émission d'un emprunt de 500 millions sur le marché des capitaux, c'est-à-dire par le recours à l'épargne de la col-

lectivité nationale ainsi que par un prélèvement sur la réserve budgétaire, c'est-à-dire au moyen de l'épargne accumulée par l'Etat.

On ne peut que constater que l'opposition, qui ne manquait jamais une occasion pour accuser la carence du Gouvernement en matière de lutte anti-inflationniste lors des périodes à hausse accélérée des prix, a depuis lors laissé tomber le sujet : aux cris ont succédé les chuchotements.

### La création d'emplois publics

Pour ce qui concerne la politique de maintien du plein emploi, le Gouvernement a également pris certaines mesures directes de création d'emplois.

Ainsi le nombre de nouveaux engagements a été porté de 100 unités en 1978 à 150 unités en 1979, dont la moitié sera constituée de personnel enseignant pour les besoins de l'enseignement postprimaire. De même ont été inscrits au budget les crédits nécessaires au recrutement de 55 volontaires supplémentaires.

Parallèlement à cette politique active de maintien de l'emploi, le Gouvernement a veillé à ce que les moyens dont dispose le fonds de chômage soient suffisants pour atténuer dans la mesure du possible les effets du chômage.

Je rappellerai également que le Gouvernement

a) Mesures concernant la fonction publique	
Différentes nouvelles mesures, notamment sélectives dans l'intérêt des agents de la fonction publique . . . . .	300 millions
b) Mesures en faveur des familles	
Majoration de 296 francs par mois au N. I. actuel de l'allocation familiale pour le 2 <sup>e</sup> enfant à charge . . . . .	115 millions
c) Mesures dans l'intérêt des pensionnés	
Augmentation de 10% des revenus annuels minimums garantis par le Fonds national de solidarité . . . . .	32 millions
Intervention dans le paiement des cotisations de la Caisse de pension agricole . . . . .	63 millions
Revalorisation des rentes-accidents agricoles . . . . .	4 millions
d) Mesures pour certaines catégories défavorisées de la population	
Introduction d'une allocation spéciale de respectivement 2960 francs et 5920 francs par mois au N. I. actuel pour personnes gravement handicapées . . . . .	96 millions
Éducation différenciée des handicapés . . . . .	16 millions
Intégration sociale des jeunes . . . . .	40 millions
	<hr/>
	666 millions

Au total, les efforts entrepris pour mettre en œuvre en 1979 un ensemble cohérent de mesures d'ordre social et familial se traduiront donc par des dépenses supplémentaires de 666 millions. La plupart des commentaires du projet de budget sont d'accord pour souligner que ces efforts n'ont été possibles que grâce à une rigueur sans faille dans d'autres domaines, notamment sur le plan de la consommation publique.

Quant aux diverses mesures sociales et familiales proposées, tant le Conseil d'Etat que la Commission des finances et du budget de votre Chambre les approuvent pleinement. En général, ces mesures sont également accueillies favorablement dans les avis des chambres professionnelles, dont certaines — ce qui paraît normal — auraient toutefois préféré, dans

vient d'améliorer le régime des prestations de chômage. Du fait de la gravité particulière du problème de chômage des jeunes une loi spéciale a été votée le 27 juillet 1978 en faveur de cette catégorie de chômeurs. Cette loi, bien que récente, a immédiatement fait sentir ses effets : Jusqu'à fin octobre 1978, 79 jeunes — c'est-à-dire plus de 10% des demandeurs d'emplois âgés de moins de 25 ans — avaient conclu des contrats de stage-initiation et de mise au travail temporaire.

### Le projet de budget, instrument de la politique sociale

Bien que, dans les conditions économiques et sociales actuelles, la politique budgétaire pour 1979 réserve la première priorité à la sauvegarde du plein emploi des travailleurs et à la relance concertée de la croissance économique, elle ne néglige pourtant pas la continuation de l'œuvre de progrès social qui doit être considérée comme une mesure d'accompagnement indispensable des actions primordiales dans le domaine proprement économique.

Abstraction faite de l'allègement sélectif de la charge fiscale, les nouvelles mesures de politique sociale et familiale que le Gouvernement propose de réaliser pendant l'année prochaine peuvent se résumer comme suit :

l'optique qui leur est propre, une accentuation de l'une ou de l'autre mesure particulière.

### Le projet de budget, instrument de la politique familiale

Dans ces conditions, il est évidemment regrettable que le plus grand parti de l'opposition — qui a la prétention de détenir dans notre pays le monopole de la politique familiale, mais dont l'immobilisme pendant de longues années n'est pas étranger à l'évolution démographique régressive depuis le milieu des années soixante — veuille minimiser, voire discréditer les efforts de l'actuel Gouvernement pour redresser la situation.

Un bilan de l'action gouvernementale dans ce domaine s'impose donc.

Dès son entrée en fonctions et sans attendre un quelconque rapport d'expert, l'actuel Gouvernement s'est attaché à mettre au point, dans le cadre des possibilités budgétaires, toute une série de mesures dans l'intérêt de la famille :

- C'est ainsi qu'une loi du 23 décembre 1975 a relevé de 1.095 à 1.184 francs au N. I. actuel l'allocation mensuelle par enfant pour les deux premiers enfants à charge et de 2.960 à 3.049 francs l'allocation mensuelle due à partir du 3<sup>e</sup> enfant; en outre, cette loi a introduit une majoration mensuelle de 266 francs pour les enfants âgés de 12 ans et plus;
- Une loi du 23 décembre 1976 a différencié encore davantage les allocations familiales suivant l'âge en introduisant une majoration mensuelle de 118 francs au N. I. actuel pour les enfants âgés de 6 ans et plus et en portant la majoration mensuelle de 266 à 385 francs pour les enfants âgés de 12 ans et plus;
- Un projet de loi que le Gouvernement vient de soumettre aux instances législatives prévoit une augmentation de 1.184 à 1.480 francs au N. I. actuel de l'allocation mensuelle pour le 2<sup>e</sup> enfant à charge.

Au total, les mesures prises par le Gouvernement en matière d'allocations familiales se traduisent donc par un relèvement assez substantiel de ces allocations, qui se compare très avantageusement avec la situation de 1974. Ainsi l'accent de la politique familiale a été concentré sur l'encouragement de la naissance d'un deuxième enfant, pour lequel l'allocation se trouvera relevée par rapport à 1974 de 35% s'il est âgé de moins de 6 ans, et 45% s'il est âgé de moins de 12 ans et de 70% s'il est âgé de plus de 12 ans.

En ce qui concerne les allocations de naissance, la loi du 22 juin 1977 ayant pour objet d'instituer le contrôle systématique des femmes enceintes et des enfants en bas âge ainsi que la loi du 28 mars 1978 portant nouvelle fixation du montant des allocations de naissance ont refixé et élargi les conditions d'octroi de l'allocation et ont majoré son montant de 23.682 à 31.082 francs au N. I. actuel, soit une augmentation de 31% en termes réels.

Enfin, dans le domaine de la politique du logement, qui intéresse au plus haut degré les familles, le Gouvernement a introduit dès 1975 des primes compensatoires à titre de réduction partielle de la taxe sur la valeur ajoutée grevant la construction ou l'acquisition d'un premier logement ainsi que des subventions réduisant le taux d'intérêt sur les prêts à caractère social accordés dans l'intérêt de l'acquisition ou de la construction de logements. Entretemps, il a mis au point un projet de loi concernant l'aide au logement qui prévoit des aides notablement accrues au profit des familles nombreuses et des familles à revenu modeste.

Bref, le PCS est très mal placé pour donner des leçons à l'actuel Gouvernement en matière de politique sociale et familiale. Bien qu'en raison de la crise économique, la marge de manœuvre budgétaire se soit très nettement rétrécie, les multiples initiatives développées par le Gouvernement témoignent de sa ferme volonté de mettre progressivement en œuvre une distribution plus équitable des revenus. Les bé-

néficiaires des nombreuses mesures prises depuis 1974 savent sans doute les apprécier à leur juste valeur, de même qu'ils sont certainement allergiques vis-à-vis des slogans vides de sens.

### Le projet de budget, instrument de la politique fiscale

En plus des mesures directes de politique sociale et familiale que je viens de passer en revue, la loi budgétaire pour 1979 prévoit dans son article 3 une révision sélective du tarif de l'impôt sur le revenu des personnes physiques qui a d'abord pour effet d'atténuer la progressivité de cet impôt pour les revenus modestes et moyens.

Les dispositions proposées à cet égard comprennent en outre en faveur des contribuables de la classe d'impôt III des mesures complétant celles en matière d'allocations familiales.

L'ensemble de ces mesures fiscales, qui se situent également dans une optique de relance concertée des économies de la Communauté européenne, comporteront à leur tour un déchet de recettes de l'ordre de 500 millions. Aussi ces mesures ont-elles été approuvées unanimement dans les avis des organes consultatifs.

D'aucuns, prêchant la surenchère politique, réclament toutefois, en plus de la révision sélective, une adaptation linéaire du tarif de l'impôt à l'évolution de l'indice des prix à la consommation, enregistrée entre le premier semestre de 1977 et la même période de 1978. Or, pour ces périodes de référence, la hausse de l'indice des prix s'est élevée à 3,2% seulement, alors que — suivant l'article 125 de la loi concernant l'impôt sur le revenu — une augmentation de 5% au moins aurait été requise pour que le Gouvernement eût dû inclure dans le projet de loi budgétaire pour 1979 un projet de tarif révisé en raison de la variation des prix.

Dans le passé, une seule adaptation du tarif de l'impôt est d'ailleurs intervenue en dehors des conditions fixées par la législation fiscale, à savoir en 1973. Il s'agissait pourtant là d'une adaptation que le Gouvernement de l'époque avait lui-même qualifiée d'exceptionnelle, et cela pour deux motifs : d'une part, pour des raisons essentiellement techniques, certaines modifications de la législation concernant l'impôt sur le revenu, notamment l'introduction d'un abattement compensatoire pour salariés, n'avaient pu être mises en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 1973; d'un autre côté, l'indice des prix à la consommation avait cependant marqué entre les deux périodes de référence de 1972 et de 1973 une hausse de 4,6% et avait encore progressé assez rapidement entre juin et juillet 1972 à la suite de la conjonction de divers facteurs particuliers.

Des conditions analogues ne sont toutefois pas réunis à l'heure actuelle.

Le Gouvernement continue dès lors à penser qu'une adaptation du tarif de l'impôt, qui entraînerait un déchet de recettes supplémentaire de près de 300 millions, n'est pas indiquée à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1979. L'adaptation qui devra probablement être réalisée à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1980 tiendra d'ailleurs compte, non seulement de la variation de l'indice des prix à la consommation qui interviendra



entre 1978 et 1979, mais également de celle qui a déjà été constatée entre 1977 et 1978.

Abstraction faite d'une éventuelle entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 1979 de la convention BENE-LUX portant unification des droits d'accise, le projet de budget pour 1979 ne comporte donc pas d'augmentation de la charge fiscale. Au contraire, les dispositions fiscales inscrites dans la loi budgétaire auront pour effet d'alléger très notablement cette charge par une révision sélective du tarif de l'impôt sur le revenu des personnes physiques en faveur des revenus modestes et moyens.

### L'aménagement général du territoire

Le Conseil Economique et Social ainsi que diverses chambres professionnelles ont réaffirmé à juste titre que la programmation financière pluriannuelle, et partant les budgets annuels, sont à considérer comme la résultante d'une programmation économique et sociale, elle-même conçue dans le cadre de l'aménagement général du territoire.

C'est dans ce dernier domaine que le Gouvernement vient de définir une politique cohérente susceptible de résoudre les problèmes à long terme auxquels notre génération, de même que les générations futures, auront à faire face. Tout en renvoyant aux explications plus détaillées contenues à ce sujet dans le rapport d'activité de mon ministère, je tiens à rappeler qu'un effort unique en son genre vient de permettre parallèlement la mise au point des idées fondamentales de l'aménagement de notre pays dans le cadre du programme directeur ainsi que la concrétisation de certaines de ces options au moyen de plans d'aménagement.

Afin de répondre à un besoin d'information, de sensibilisation et de motivation, le Gouvernement a tenu à une large diffusion du programme directeur dans tous les milieux intéressés à l'aménagement du territoire.

Si malgré les efforts entrepris, cette campagne d'information n'a pas encore produit les résultats escomptés, elle a néanmoins permis de dégager un comportement révélateur de la part de tous les partis de l'opposition.

Vu l'échéance électorale proche, ces partis se sont en effet accrochés aux problèmes politiques à court terme et ils se sont avérés incapables de proposer la moindre alternative en matière d'aménagement du territoire.

Ainsi ils apportent la preuve que les problèmes fondamentaux de notre société de même que le redéploiement structurel de son économie sont considérés par eux comme des questions d'importance secondaire. Cet exposé budgétaire me fournit l'occasion d'en prendre acte.

### Les premières applications concrètes

C'est par ailleurs en choisissant les implantations industrielles pour thème de son premier plan d'aménagement partiel que le Gouvernement a manifesté son intention de créer des instruments qui, tout en étant élaborés dans une optique à long terme, soient susceptibles de participer à court terme à l'amélioration de la situation économique difficile.

Ainsi, les crédits destinés à l'acquisition et à l'aménagement des zones industrielles à caractère national dans le sud du pays sont passés de 50 millions pour le budget 1978 à 87,5 millions au projet de budget de 1979.

A part ces efforts consacrés au problème primordial qu'est la création d'emplois nouveaux, le Gouvernement est en train d'utiliser l'aménagement général du territoire en tant qu'instrument actif de la politique en matière d'environnement naturel. C'est ainsi notamment que les directives élaborées pour les plans d'aménagement généraux des communes situées dans le bassin versant du lac de la Haute-Sûre serviront de base à l'élaboration d'un plan d'aménagement global et que l'élaboration d'un autre plan d'aménagement global pour le « Réimecher Haff » sera entamée sous peu.

Face à l'œuvre accompli et aux projets en cours, le Gouvernement peut mettre à son actif la réalisation d'une première et véritable politique d'ensemble en matière d'aménagement du territoire, politique dont les premières applications concrètes ne se sont par ailleurs pas fait attendre.

### Conclusions

Ayant répondu aux critiques formulées dans les différents avis, je saisis cette occasion pour replacer le projet de budget pour 1979 dans le contexte de la politique budgétaire poursuivie depuis 1974 et pour en dégager les résultats importants.

Vu notre structure budgétaire extrêmement rigide, le fait le plus remarquable caractérisant cette période est probablement que la part des dépenses à caractère social dans le total des dépenses budgétaires passe de 22,6% en 1974 à 27,8% en 1979.

Les efforts accomplis par le Gouvernement pour l'atténuation des effets de la crise économique sur les citoyens économiquement les plus faibles et une plus juste redistribution des revenus se traduisent par une augmentation considérable

- des dépenses de l'Etat en faveur de l'assistance sociale et des services sociaux particuliers (+196%),
- du travail et de la sécurité sociale (+131%) ainsi que
- de la famille et de la population (+106%).

Le taux d'augmentation pour l'ensemble des dépenses de l'Etat n'a été que de 79% pour la période 1974—1979.

En raison de l'envergure du problème de l'emploi, les performances réalisées dans d'autres domaines, tels que la politique sociale et familiale ont moins retenu l'attention publique. Néanmoins les pourcentages cités prouvent que le PCS a tort de faire des soi-disant oublis du présent gouvernement en matière de politique familiale son principal cheval de bataille pour les prochaines élections.

Comme le bien-fondé de la politique économique de ce Gouvernement n'est remis en cause par personne, je me limite à rappeler deux chiffres susceptibles de mesurer le rôle actif joué par l'Etat dans la politique de restructuration industrielle en cours.

D'une part, les dépenses effectuées en faveur des affaires économiques augmenteront probablement de 318% entre 1974 et 1979, tandis que, d'autre part,



les dépenses d'investissement direct de l'Etat atteindront un total de plus de 23 milliards de francs pour la période 1974—1979.

Le principal parti de l'opposition ne cesse de répéter que cette politique active n'a pu être financée qu'au moyen des réserves accumulées par le Gouvernement Werner. Chiffres en main, je viens de prouver que cette affirmation est également fausse.

Non seulement la réserve budgétaire et la réserve des fonds spéciaux auront plus que doublé de 1974 à 1979, encore le poids du service de la dette publique dans les dépenses de l'Etat a fortement diminué.

Toutes les conditions sont donc réunies pour qu'une politique budgétaire active répondant aux besoins du

pays et de la population puisse être poursuivie au-delà de l'année 1979.

En conclusion, malgré la crise économique internationale, ce gouvernement léguera à son successeur une situation consolidée, voire améliorée sur la quasi totalité des domaines dont l'évolution dépend de la volonté des pouvoirs publics.

Ainsi, le prochain Gouvernement pourra construire son programme sur des bases financières saines. Il trouvera également toute une gamme d'instruments nouveaux destinés à sauvegarder nos emplois et nos revenus à court terme et à assurer à notre pays et à ses habitants un développement harmonieux à moyen et à long terme.